

CONSEIL MUNICIPAL

03 SEPTEMBRE 2026

COMMUNE DE PLUMIEUX

DEPARTEMENT DES CÔTES
D'ARMORARRONDISSEMENT DE SAINT
BRIEUC**Membres en exercice : 23**
Membres présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trois septembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLUMIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien QUINIO, Maire de la commune de Plumieux.

Date de la convocation : 26 août 2026

PRESENTS: QUINIO Sébastien, MIGNOT Samuel, MARTEIL Fanny LAUNAY Marina, ROBERT Annie, BELLAMY Dominique, JOLIVET Soizic, JOUET Christelle, BIENNE Angélique, GANNE Audrey, LAGUEUX Julien, LE NET Bruno, ROUAULT Pierre, ROUILLARD Kevin, LE PERSON Christine, SCHUTTERT Anke, QUINIO Tristan, BOSCHET Emanuelle, MICHAUD Yannick, STEPHAN Hervé

EXCUSE(ES): CLÉMENT Martin donne pouvoir à MIGNOT Samuel, CADIO Quentin donne pouvoir à JOUET Christelle, JOUVIN Gisèle donne pouvoir à BELLAMY Dominique.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Madame JOLIVET Soizic est nommée secrétaire de séance. La séance est publique.

9 – NOMINATION D'UN REPRESENTANT A L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal,

Considérant que depuis 2015, le Centre Intercommunal d'Action Social de Loudéac Communauté (CIAS), soutenu par la Caisse d'allocation Familiale (CAF), assure la coordination des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sur le territoire intercommunal,

Considérant que l'entente intercommunale réunit les 12 gestionnaires ALSH du territoire de Loudéac Communauté ainsi que le CIAS :

- Les communes de La Motte, du Mené, de Plémet, de Plumieux, de Plouguenast-Langast, de Saint Barnabé et de Trévé.
- L'entente intercommunale du Pays de Corlay et l'entente intercommunale de Guerlédan,
- Le SIVU enfance-jeunesse d'Uzel
- Le pôle de proximité Hardouinais Mené
- L'association famille rurale de Merdrignac et de Plémet

Considérant que ces structures travaillent ensemble afin de tendre vers une homogénéité de service d'accueil pour l'ensemble des familles du territoire,

Considérant qu'afin de préserver la dynamique de l'entente intercommunale des ALSH aux nouveaux élus, il est proposé aux entités membres de désigner un élu qui les représentera au sein du comités de pilotage de l'entente.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du référent.

Vu après appel à candidature, la liste de candidats présentées par des conseillers municipaux :

Candidat liste A : Marina LAUNAY

Considérant que si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, après lecture par le Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Constaté, qu'après appel à candidature, une seule liste de candidat s'est présentée,

Article 2 : Désigner les membres de la liste A : Marina LAUNAY représentant communal à l'entente intercommunale des ALSH,

Article 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor
- Monsieur le président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Plumieux, le 10 septembre 2026
Le Maire, Sébastien QUINIO

*Affiché en Mairie le 10 septembre 2026
Transmis en Préfecture le 10 septembre 2026*

